

Législation antitabac : état des lieux en Europe

L'Espagne a rejoint dimanche la liste des pays européens qui ont banni le tabac, non seulement des espaces publics fermés, mais aussi des cafés et restaurants.

LE POINT.FR (SOURCE AFP)

Voici un état des lieux de la législation sur l'interdiction de fumer en Europe :

- **Allemagne** : depuis juillet 2008, il est interdit de fumer dans les bars et les restaurants, à de nombreuses exceptions près : les espaces séparés et les petits pubs.
- **Belgique** : les mesures antitabac concernant hôtels et restaurants devraient être étendues aux cafés entre 2012 et 2014
- **Croatie** : après une "période de grâce" de six mois pour les cafés et petits restaurants (moins de 50 m²), la Croatie a introduit en avril 2010 des mesures nettement plus strictes.
- **Danemark** : la loi antitabac s'applique, depuis 2007, aux bars, cafés et restaurants dont la superficie excède les 100 m².
- **Finlande** : avec une série de mesures entrées en vigueur le 1er octobre 2010, c'est le premier pays à avoir annoncé son intention de légiférer contre le tabac en tous lieux et toutes circonstances.
- **France** : la cigarette est interdite dans les cafés, bars et restaurants depuis 2008. Les terrasses ouvertes se sont multipliées sur les trottoirs.
- **Grande-Bretagne** : en 2007, le tabac est déclaré hors la loi dans les bars et restaurants au Pays de Galles, en Irlande du Nord, puis en Angleterre. L'Écosse avait pris les devants en 2006.
- **Grèce** : avec le taux de fumeurs adultes le plus élevé d'Europe (40 %), les mesures antitabac prises depuis dix ans dans les espaces publics fermés (casinos et music-halls exceptés) restent peu suivies d'effets.
- **Irlande** : pionnière en la matière, l'Irlande avait interdit, en mars 2004, l'usage du tabac dans l'une de ses plus vénérables institutions : le pub.
- **Italie** : l'espresso oui, le mégot non. Depuis janvier 2005, les fumeurs doivent quitter leur table de café ou de restaurant pour griller une cigarette sur le trottoir.
- **Macédoine** : "dura lex, sed lex" dans ce pays où la loi antitabac, très stricte, s'étend jusqu'aux terrasses servant nourriture ou boissons.
- **Norvège** : trois mois après l'Irlande, le 1er juin 2004, la Norvège affichait son "no smoking" dans les bars et restaurants.
- **Pays-Bas** : on n'y mélange plus tabac et restauration depuis le 1er juillet 2008, mais les propriétaires de bars de moins de 70 m² peuvent autoriser la cigarette, pourvu qu'ils soient seuls à servir, sans employés.
- **Pologne** : depuis le 15 novembre 2010, fumer dans un bar, un restaurant ou un lieu de travail suppose qu'il dispose d'un espace séparé et ventilé.
- **Serbie** : les bars et les cafés les plus petits peuvent encore se déclarer "fumeurs", mais les restaurants doivent avoir un lieu séparé et ventilé à cet effet.
- **Slovaquie** : fumer dans un restaurant est strictement interdit depuis septembre 2009, mais encore autorisé dans les pubs et les cafés.
- **Turquie** : ni bars ni cafés ni restaurants ne sont plus autorisés à accueillir les fumeurs depuis juillet 2009.